



Victime serrurerie suite un cambriolage

Par **lafrance007**, le **19/03/2011** à **12:35**

Bonjour, Mon meilleur ami est victime de cette entreprise XX. Suite un cambriolage son appartement, il s'est fait avoir de la même façon que toi : ils s'ont fait signé le devis après intervention en me le présentant comme une facture. D'ailleurs, il ne parle pas français, c'est la 1ère fois qu'il faisait appel à une entreprise, en urgence le vendredi, pour un problème de la porte d'entrée de son appartement. Le Serrurier est venu, après 2 heures de retard, c'est à dire vers 22 heures. Serrurier n'a rien touché du tout, Tout de suite, il a insisté de régler par carte bleue 956,53 EUROS (ce qui n'est pas légal) ET le cheque 500 euros. Puis, Serrurier disait, on envoie un poseur demain matin, personne n'est venu, Depuis il a téléphoné par son cousin pour "s'arranger" mais il n'a jamais pu avoir ce serrurier directement. Après, 3 jours, un poseur est venu avec matériel NON COMPATIBLE et il a changé juste le cylindre POUR DEPANNER, puis, il est parti en disant on va vous commander rapidement la serrure à 3 s JPM et cylindre radial VACHETTE. Depuis il a téléphoné trentaine de fois, faxer, envoyer mail etc... par son cousin et amis, ils ont dit ATTENDRE, commande en cours... CELA VA FAIRE EXACTEMENT (23 jours). Eh là, mon il va attendre encore Maximum 5 jours, si non PORTE A PLAINTE AUX COMMISSARITS DE POLICE. Donnez nous votre conseils, idées, principe... s'il vous plait afin de cesser ces ... INSUPPORTABLES. Est ce que mon copin peut bénéficier ou avoir un huissier de justice pour faire un état de lieu comme PREUVE de ne pas exécuter les travaux de la porte, exemple par assistance sociale ... MERCI D'AVANCE POUR VOTRE HAUTE REPONSE